



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-98831>

Département(s) de publication : 06

Annonce n° 25-98831

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Nice

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21060088800015

Ville : Nice

Code postal : 06364

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET ACHATS DE PLACES- SASP OGC NICE 2025-2026

Code CPV principal - Descripteur principal : 92621000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de communication et achat de places avec SASP OGC NICE. Il comporte notamment : - L'achat d'espaces publicitaires. - L'achat de places de matchs. - Des journées portes ouvertes en présence du club. Procédure passée sans publicité ni mise en concurrence préalable - R.2122-3-3° du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Critère unique du prix.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

L'attributaire est la SASP OGC NICE - 19 Boulevard Jean Luciano – CS 53020 – 06201 NICE CEDEX 3 - Tél : 04 93 71 93 52 – SIRET : 404 115 198 00040. Le candidat retenu a proposé un montant de : 546 021,20 € HT (partie forfaitaire : 60 000,00 € HT + partie à bons de commandes : 486 021,20 € HT), après négociation. Date de conclusion du contrat : 29/07/2025. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R 421-1 du code de

justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'introduire un recours de plein contentieux et un recours pour excès de pouvoir, contre les décisions faisant grief dans les deux mois à compter de leur publication ou leur notification conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, ces deux recours pouvant être assortis d'un référé suspension prévue à l'article L521-1 du code de justice administrative. Possibilité d'exercer un recours contre la validité du contrat conclu le 04/08/2025 dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution valant publicité de la décision de signer. Vous pourrez consulter ce contrat à la Direction de la Commande Publique 1/3 Route de Grenoble- LE CONNEXION- 06364 Nice Cedex 04-4ème étage Tél +33.04.97.13.44.70 Fax +33.04.97.13.29.19 mail : noua.fabre@nicecotedazur.org.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/09/2025